



COMMUNICATION MUNICIPALE
juin 2013

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 prévoit la réorganisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires à compter de la rentrée scolaire 2013/2014 avec possibilité de dérogation pour une mise en place à la rentrée scolaire 2014/2015.

L'équipe municipale de Saint-Just-en-Chevalet a opté pour une application des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 et ce, conformément au décret. Des réunions de concertation avec les enseignants, l'Académie et les parents d'élèves ont déjà eu lieu.

La semaine scolaire comprend actuellement quatre journées. La nouvelle organisation impose quatre jours et demi. Dans ce nouveau cadre, la classe se terminera non plus à 16 H 30 mais à 15 H 45. Bien qu'il soit possible pour les parents de récupérer les enfants dès cette fin de cours avancée, la municipalité a choisi de mettre en place, gratuitement, un Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) jusqu'à 16 H 30. Les enfants utilisant les transports scolaires qui doivent attendre 16 H 30 pourront ainsi bénéficier de ce T.A.P. instauré de 15 H 45 à 16 H 30

Le contenu de ce TAP sera le fruit d'une collaboration entre la municipalité, les enseignants, le personnel communal et les parents par l'intermédiaire des délégués. Des réunions de travail sont régulièrement organisées.

Une garderie sera également proposée de 16 H 30 à 17 H 30.

Ce qui existe...

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
GARDERIE	7 H 30 / 8 H 30		LIBRE	7 H 30 / 8 H 30	
HEURES SCOLAIRES	8 H 30 / 11 H 30			8 H 30 / 11 H 30	
HEURES SCOLAIRES	13 H 30 / 16 H 30			13 H 30 / 16 H 30	
ÉTUDE	16 H 30 / 17 H 30			16 H 30 / 17 H 30	

Ce qui va se mettre en place dès septembre 2013...

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
GARDERIE	7 H 30 / 8 H 30		7 H 30 / 8 H 30	7 H 30 / 8 H 30	
HEURES SCOLAIRES	8 H 30 / 11 H 30		8 H 30 / 11 H 30	8 H 30 / 11 H 30	
HEURES SCOLAIRES	13 H 30 / 15 H 45		LIBRE	13 H 30 / 15 H 45	
T.A.P. (1)	15 H 45 / 16 H 30			15 H 45 / 16 H 30	
GARDERIE	16 H 30 / 17 H 30			16 H 30 / 17 H 30	

(1) Temps d'Activités Périscolaires

Présence obligatoire de l'Enfant

Sous la responsabilité de la commune

Les raisons de ce choix :

- le décret s'applique dès cette année et c'est seulement par dérogation que l'on peut l'appliquer l'an prochain
- un débat constructif, **plaçant l'enfant au centre des préoccupations**, s'est instauré entre la municipalité, les enseignants, l'académie et les représentants des parents d'élèves.

- face à la difficulté de mise en place de la réforme, l'équipe municipale a fait le choix d'agir dès cette année sans laisser cette lourde charge à une éventuelle toute nouvelle équipe qui serait installée depuis peu (mars 2014). C'est Madeleine Veillas qui a piloté le dossier.
- des mesures financières d'accompagnement étaient prévues pour les communes mettant en place la réforme dès cette année. « Par les temps qui courent » il était pertinent de ne pas laisser passer cette aide

Qu'en est-il de l'école privée ?

L'école privée n'est soumise à aucune obligation. La direction de l'école du Sacré Cœur nous a fait part de sa décision de rester à la semaine de 4 jours.

FISCALITÉ 2013

Le conseil municipal réuni le 12 avril 2013 a décidé de **ne pas augmenter les impôts locaux.**

ÉOLIENNES

Le dossier suit son cours et le permis de construire pourrait être déposé cette fin d'année voire début 2014. La municipalité invite la population à **s'exprimer** le moment venu lors de l'enquête publique.

L'équipe municipale est très majoritairement opposée à ce projet. Les élus de la communauté de communes sont, quant à eux, très majoritairement favorables au projet. **Quelques-uns de nos arguments :**

- le projet est à bien des égards source d'inquiétudes lorsque l'on lit les nombreuses recommandations figurant au sein du schéma régional éolien signé par le préfet de région. On peut y lire notamment un passage concernant **l'impact sur la valeur du foncier et des propriétés bâties, du tourisme** et bien d'autres choses encore ;
- bilan écologique contesté ;
- pas ou très peu de **communication** autour d'un projet pourtant majeur de **40 millions d'euros** ;
- le schéma régional du Préfet indique que le grand éolien (150 mètres de hauteur) « *change radicalement l'image et l'identité du pays par un saisissant effet de contraste sauvage /artificiel ... atteinte forte au site* ». **A-t-on besoin de ce changement d'identité ?**
- inquiétudes quant aux **zones humides et au réseau d'eaux souterraines en général** ;
- **faibles retombées économiques** locales mis à part pour ceux qui recevront «un loyer» pour « l'accueil des éoliennes » et qui ne sont d'ailleurs pas forcément ceux qui subissent les nuisances ;
- **pas de création d'emploi pour un projet de 40 millions d'euros.**
- **on est très exigeant** pour les gens qui résident dans le « périmètre du château » (fenêtres, tuiles, volets, façades...) et pas du tout pour ce projet qui impacte très fortement toute une région ???
- filière fortement subventionnée au travers du prix de rachat de l'électricité entraînant pour les foyers des **augmentations non négligeables de leur facture d'énergie** ;
- c'est électricité du Portugal qui investit. Cette société qui possède des capitaux chinois fait fabriquer les éoliennes en Allemagne et en Chine **alors que notre industrie « se casse la figure »**. Au moment où il faudrait soutenir l'activité pour éviter des fermetures, nos grands projets font travailler les chinois où les salariés sont payés une misère. Assez incroyable ! la Chine obtient ainsi des droits à polluer pour son industrie mettant à terre les arguments écologiques avancés.

Le Maire
Pascal PONCET